



Commune mixte de Valbirse

Arrêté relatif aux doubles incorporations au sein du corps des sapeurs-pompiers

En vertu de l'article 3 lettre e du règlement sur les sapeurs-pompiers, le conseil communal décide de fixer

1. Principe de base

Selon les directives fédérales, cantonales et « Formation 2000 des sapeurs-pompiers », le pompier voulant intégrer le corps des sapeurs-pompiers (CSP) Moron, doit avoir suivi les formations suivantes et être à jour avec les différents tests liés à ces formations :

- Cours de base
- Cours de porteur d'appareil respiratoire
- Cours de chef de groupe

Il doit être détenteur du permis de conduire B et, de préférence, du permis C ou C1/118.

Le lead du chef d'intervention reste en principe aux membres du CSP Moron.

Le pompier du CSP Moron peut, s'il le souhaite, laisser le commandement de l'intervention en attendant l'arrivée d'un chef d'intervention ou d'un officier du CSP Moron.

2. Accords

Cette collaboration nécessite l'accord écrit du commandant de chaque CSP dans lequel le pompier est incorporé.

Un accord écrit doit être conclu entre le CSP Moron et l'employeur du pompier. Cet accord reste valable tant que le pompier est employé dans cette entreprise ou tant que l'employeur n'a pas révoqué cet accord.

Si un des accords n'est pas possible, le CSP Moron peut refuser d'incorporer le pompier. Dans un tel cas, le pompier sera averti par courrier, ainsi que le commandant de son corps ou son employeur.

3. Exercices

Le pompier est tenu de suivre annuellement un minimum d'exercices du CSP Moron, soit :

- ✓ 6 exercices tout le corps, en privilégiant les exercices d'intervention et le dernier exercice annuel
- ✓ 2 exercices avec la protection respiratoire
- ✓ 1 journée au feu réel
- ✓ 2 exercices CI/CG

Le but de cette participation aux exercices du CSP Moron est de connaître ses membres, ses principes et ses techniques d'intervention, ainsi que le matériel utilisé.

Bévilard, le 8 février 2024

Au nom du conseil communal

Le Maire

Jacques-Henri Juter

Le secrétaire

adjoint

Michael Bassin